



LOGE M'INFORME !

Être mieux informé·e pour défendre ses droits

Journal du comité logement
InfoLogis de l'Est de l'île de Montréal
Mercier-Est - Mercier-Ouest - Anjou - Montréal-Est
Pointe-aux-Trembles - Rivières-des-Prairies

Café rencontre de janvier

Présentation de la Campagne du Carré Bleu

Rassemblement Le logement social au coeur de nos quartiers
avec le FRAPRU à l'Hôtel de Ville de Montréal le 16 février



ÉTÉ
2026

POUR
LE DROIT?

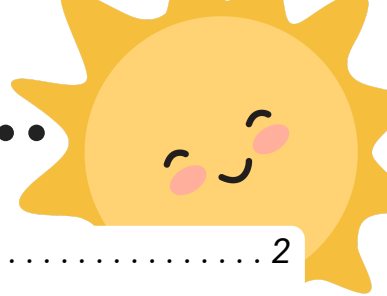
AU
LOGEMENT

INFOLOGIS DE L'EST
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL
2532 DES ORMEAUX
MONTRÉAL
H1L 4X5
514-354-7373

14e journée des locataires avec le RCLALQ à Longueuil
le 14 avril 2026



À LIRE DANS CE NUMÉRO...



CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	2
HOMMAGE À JEAN-CHRISTOPHE	3
PROJETS DE LOI SCÉLÉRATS	4, 5
LE BESTIAIRE DES PROPRIÉTAIRES	6, 7
LES DERNIERS MOIS EN PHOTOS	8

Convocation à l'Assemblée générale annuelle (AGA)



Les membres sont bienvenus à participer à l'AGA d'Infologis!

C'est un événement important de la vie démocratique d'Infologis où l'on fait un retour sur les activités de la dernière année, élit le prochain conseil d'administration et passe un bon moment tout le monde ensemble autour d'un délicieux repas!

Notez que des postes seront à combler à l'élection du Conseil d'administration et que les candidatures sont déposées en Assemblée (rien à préparer en avance). N'hésitez pas à nous poser vos questions si vous envisagez de vous présenter!

Au plaisir de vous y voir!



L'inscription en avance nous aide beaucoup à organiser la salle et à préparer un repas pour tout le monde. Vous pouvez renouveler votre statut de membre avant l'événement ou le jour même au coût de 1\$ pour les individus, 25\$ pour les organismes (argent comptant ou chèque seulement).



– Quand ?
– Le 12 juin 2026.
– Où ?
– À la Maison de la culture, située au
14 001 rue Notre-Dame Est,
Salle des Couventines.
– À quelle heure ?
– De 9h30 à 12h.

Voici l'ordre du jour prévu :

1. Ouverture ;
2. Nomination d'une présidence et d'une personne secrétaire ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Lecture et adoption des procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle du 31 mai 2025 ;
5. Présentation et adoption du rapport d'activités du conseil d'administration et de l'équipe de travail ;
6. Présentation et adoption des états financiers et du rapport de vérification comptable ;
7. Présentation des prévisions budgétaires ;
8. Nomination d'une personne chargée de la vérification comptable ;
9. Élection des administrateur-trice-s ;
10. Varia ;
11. Prix de présence ;
12. Levée de l'assemblée.



Hommage à Jean-Christophe



Plusieurs d'entre vous le savez déjà : **Jean-Christophe a quitté Infologis en mars dernier** vers de nouveaux défis professionnels. Après près de dix ans chez nous, **Jean-Christophe a été un énorme contributeur de ce qu'Infologis est aujourd'hui.** *Les locataires, partenaires et collègues l'ont fortement apprécié pour ses connaissances pointues du droit au logement, ses qualités d'intervenant, sa rigueur et ses opinions politiques réfléchies.*

Mais au-delà du travailleur, il y a surtout l'humain dont nous nous souviendrons tous : son sens de **l'humour rafraîchissant**, sa **facilité d'approche**, son **franc-parler**. Jean-Christophe, tu marques les gens que tu croises sur ton passage et tu les inspires. Nous te souhaitons le meilleur dans tes futurs défis professionnels et personnels.

On t'aime ! — Infologis

Nous aurons l'occasion de le remercier une dernière fois à l'Assemblée générale annuelle du 12 juin ! D'ailleurs, si vous souhaitez lui écrire un mot ou un témoignage, vous pouvez l'envoyer à organisation@infologis.ca ou par la poste à notre adresse.



PROJETS DE LOI SCÉLÉRATS



Même si la Coalition Avenir Québec est en fin de mandat et n'a plus le soutien de la population (9% d'intentions de vote en date du 21 mars 2026), cela ne l'empêche pas de faire plusieurs projets de loi tout aussi impopulaire! En fait, il y a tellement que c'est difficile de s'y retrouver...

Voici un aperçu des projets de loi en cours touchant les droits des locataires ou Infologis en tant qu'organisme.

PROJET DE LOI 1

C'est le projet visant à doter le Québec d'une constitution. Celle-ci vise à renforcer le poids des lois votées par les députés au détriment des droits individuels et collectifs de la population. Notamment, il sera interdit pour des organismes recevant des fonds publics de contester des lois adoptées.

Cet article a été publié en date du 30 avril, il se peut que certains aient été amendés ou modifiés depuis la distribution du journal aux membres.

De plus, elle établit que certains droits fondamentaux sont plus importants que d'autres. Plusieurs acteurs ont dénoncé le caractère autoritaire de ce projet de loi ainsi que l'absence de consultation publique avec la société civile. Finalement, plusieurs y voient une tentative désespérée de remonter dans les intentions de vote.

Ce projet de Constitution est presque unanimement dénoncé par les regroupements nationaux de la société civile et même par certaines institutions, comme le Barreau du Québec.

En date du 1er avril 2026, l'Assemblée nationale a adopté le principe du projet de loi 1; le reste du processus d'adoption devrait suivre son cours dans les prochains mois.



PROJETS DE LOI SCÉLÉRATS (suite)



Projet de loi n° 7 visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires...

ou

visant à potentiellement faire disparaître la défense collective des droits

Par la
Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP) de
Montréal



Mémoire présenté à la Commission des finances publiques

Le 24 novembre 2025

Pour en savoir plus,
le mémoire de la TROVEP est très instructif :

https://trovepmontrereal.org/wp-content/uploads/2025/11/M%C3%A9moire-TROVEP-Mtl-PL7_Fusion-FAACA-et-FQIS.pdf

PROJET DE LOI 7

Ce projet de loi souhaite « réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires ». L'inquiétude centrale des groupes communautaires est la fusion du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) avec le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS).

Le FAACA permet le financement de la plupart des groupes ayant comme mission l'action communautaire autonome. Sa fusion avec le FQIS, qui est beaucoup plus gros, risque de noyer les particularités du FAACA.

Les conséquences pourraient être multiples : perte de financement pour certains groupes, reddition de compte mal adaptée et plus volumineuse, perte d'autonomie des groupes qui souhaite critiquer le gouvernement. Le projet de loi 7 a été adopté le 1er avril 2026 et est entré en vigueur le lendemain.

PROJET DE LOI 20

Contrairement aux autres, ce projet de loi touche directement l'habitation. Plus particulièrement en mettant en place deux « guichets uniques » : un pour tous les logements subventionnés et un autre pour tous les logements « abordables ». Bien que plusieurs locataires pourraient y voir une manière plus simple pour accéder à un logement social, le milieu de l'habitation est inquiet que des locataires se retrouvent avec un logement qui n'est pas adapté à leurs besoins.

À nos yeux, le principal problème est qu'il manque de logements sociaux, pas qu'ils soient mal attribués. Même si on réussit à améliorer l'attribution, cela ne permet pas d'en attribuer plus. De plus, ce projet de loi impose des contributions additionnelles (à leur loyer) aux locataires de coopératives qui ne sont pas à faible revenu.

Plusieurs groupes, comme le RCLALQ, y voient une nouvelle « taxe pour ceux qui se sortent de la pauvreté ».

L'autre volet important du projet de loi 20 est de permettre au Tribunal de forcer des séances de médiation lorsqu'un locataire et son propriétaire sont en conflit. C'est une très mauvaise idée, selon nous, puisque presque tous les locataires que l'on rencontre ont déjà, à plusieurs reprises, tenté de s'entendre avec leurs propriétaires avant de faire valoir leurs droits. On craint qu'il s'agisse d'un nouveau mécanisme pour forcer les locataires à accepter des ententes moins avantageuses que si un juge les écoutait et rendait justice. ■

LE BESTIAIRE DES PROPRIÉTAIRES

Inspiré par le café-rencontre sur les tactiques frauduleuses, l'équipe du journal vous propose des archétypes monstrueux des types de propriétaires véreux.

Serez-vous y reconnaître votre propriétaire?

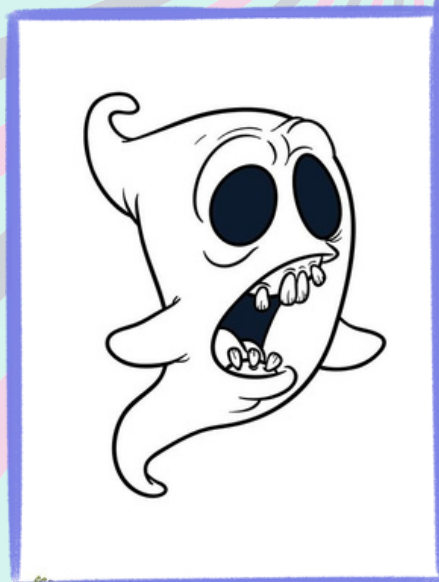
Amusez-vous :)



Le Vampire: est prêt à tout pour retirer le plus de ressources possible de ses locataires. Passe aux prochains quand ceux-ci sont vides.



Le Zombie: une brute épaisse qui ne pense qu'à lui. Il utilise la force pour obtenir ce qu'il veut.



Le fantôme: envahissant dans les pires moments et a tendance à disparaître lorsqu'on a besoin de lui...



Le loup-garou: d'apparence douce et gentille, ce propriétaire se transforme en monstre s'il se fait dire "non" ou si on défend nos droits.



Le squelette: c'est le gestionnaire véreux d'un propriétaire absent: il fait la vie dure aux locataires, sans avoir aucune "chair sur l'os".



La liche: manipulatrice et menteuse, ce type de propriétaire à recours à la menterie et à la duperie pour obtenir ce qu'il veut.



La momie: puant, désagréable et vulgaire. Sa seule présence fait fuir les locataires...



Le sphinx: gardien de l'accès au logement, il demande le NAS pour enquêter sur ses locataires, et peut même changer les serrures pour obtenir leur départ.

LES DERNIERS MOIS EN PHOTOS

Lili lors de l'Action féministe du FRAPRU devant les bureaux de Caroline Proulx le 26 février



Rencontre avec Marie-Gabrielle Ménard, députée d'Hochelega-Rosemont-Est, le 14 novembre 2025



Lili lors du Bingo du souper du temps des fêtes le 12 décembre



"Le logement social au coeur de nos quartiers" avec le FRAPRU à l'Hôtel de Ville de Montréal le 16 février



Manifestation du communautaire à boutte à Québec le 2 avril



14e journée des locataires avec le RCLALQ à Longueuil le 14 avril 2026



Théâtre interactif le 31 mars

